

## DELIBERATION N° DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

## SEANCE DU

L'an , le , l'Assemblée de Corse, convoquée le 15 mars 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

**VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

**CONSIDERANT** l'urgence de maintenir l'exploitation de l'établissement thermal de Petrapola, propriété de la Collectivité de Corse, pour l'année 2018 en régie administrée par un Conseil d'exploitation et d'en fixer les conditions tarifaires,

**SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

**ARTICLE PREMIER :**

**ACTE** le principe de réouverture en régie pour l'année 2018 de la station thermale de Petrapola, afin de ne pas mettre en péril son fonctionnement.

**ARTICLE 2 :**

**FIXE** les conditions tarifaires au titre de l'exercice 2018 comme suit

L'établissement ouvrira ses portes le 23 avril 2018 jusqu'au 17 novembre 2018. Depuis son ouverture en gestion directe l'établissement offre deux types de prestations, l'une concernant les soins en rhumatologie (RH3) pris en charge à 65% ou 100% par les caisses d'assurances maladie, l'établissement applique le tiers payant et la télétransmission des actes.

<b>FORFAIT SOINS HYDROTHERAPIE RH3 (18 jours)</b>			
Actes	Tarif forfait responsabilité	9 Séances individuelles	Total

	+part complémentaire	Kinésithérapie	
63	502.34€	111.48€	613.82€

Et la seconde prestation concerne le bien être qui depuis 2016 est développé au sein de l'établissement, la grille suivante fixe les tarifs pour 2018, ils restent identiques à ceux de 2017.

<b>SOINS A L'UNITE</b>	<b>Tarifs 2018</b>
Accès à la piscine thermale	12 €
Bain simple	12 €
Douche sous affusion	18 €
Aérobain (hydro massage)	22 €
Aérobain aux huiles énergétiques	25 €
Massage bien-être aux huiles essentielles	30 €
Massage énergétique sous affusion	35 €
<b>FORFAITS</b>	
Pack 10 bains simples ou 10 accès piscine ou mixte	100 €
<b>FORMULE IMMERSION 1 PERS</b> Accès à la piscine thermale + Aérobain	30 €
<b>FORMULE BALAMATA 1 PERS (1 jour)</b> 1 accès piscine + 1 massage bien-être + 1 aérobain	58 €
<b>FORMULE BALAMATA 1 PERS (2 jours)</b> 2 accès piscine + 2 massages bien-être + 2 aérobain	105 €
<b>FORMULE BALAMATA (6 jours)</b> 6 accès piscine + 6 massages bien-être + 6 aérobain	300 €
<b>FORMULE A NEPITA</b> 1 accès piscine + 1 douche sous affusion + 1 massage bien-être	50 €
<b>FORMULE U LIMONE</b> 1 accès piscine + 1 massage énergétique sous affusion + 1 aérobain aux huiles énergétiques	55 €
<b>ACCESSOIRES</b>	
<b>Bonnet de bain</b>	2€

Les grilles tarifaires seront affichées dans l'établissement comme le prévoit la loi sur l'information sur les prix public (article L113-3 du Code de la Consommation et arrêté du 3 décembre 1987).

**ARTICLE 3 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif à prendre toute décision facilitant le respect des dates de l'exploitation de l'établissement ainsi décidées.

**ARTICLE 4 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le  
Le Président de l'Assemblée de Corse,  
Jean-Guy TALAMONI